# Eaux de piscine. Sécurité sanitaire

## Revue - Vie Communale

### Source - JO

Le décret n° 2021-656 du 26 mai 2021 modifie les dispositions sur la sécurité sanitaire des eaux de piscine recevant du public compte tenu notamment de l'évolution et de la diversification des pratiques de loisirs, des progrès accomplis en matière de traitement des eaux et de conception des bassins. Ces modifications concernent notamment le champ des installations concernées, leurs modalités de surveillance et d'analyses, ainsi que des durées de cycle de l'eau selon la catégorie de bassins et la gestion des situations de non-conformité à la réglementation. Le texte entre en vigueur le 1

er

janvier 2022.